

Comité social territorial central

22 mai 2025

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Madame la Maire, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

2026 sera une année d'élections. Pour les organisations syndicales, les élections professionnelles qui seront organisées en fin d'année seront très importantes. Elles permettront à l'ensemble des personnels des administrations parisiennes : agents de la Ville, du CASVP, de l'établissement public Paris Musées (EPPM) et des Caisses des Écoles, d'élire les personnes qui les défendront et les représenteront dans les réunions avec les élus et l'administration.

La première réunion sur ce sujet des élections, le 14 mai dernier avec la direction des ressources humaines, ne nous a pas rassurés sur le processus de vote. **La CFTC a réaffirmé son souhait que soit rétabli le vote à l'urne.** Le vote électronique utilisé en 2022 a montré ses limites avec des difficultés pour de nombreux agents maîtrisant mal les technologies numériques. Pour la **CFTC** la question est avant tout de respecter la solennité de l'acte de vote et d'assurer la confidentialité que seul le vote à l'urne permet.

Ce droit de vote qui est à la base de notre démocratie ne doit pas se vivre comme sur internet en cliquant et en remplissant son panier. Nous demandons ce respect d'un lieu précis où sont contrôlées les opérations du vote, ce respect d'un choix personnel en conscience et seul dans l'isoloir sans être encombré d'un code à introduire dans une machine ou d'une personne pour vous aider ou vous influencer ! **La CFTC défend ce moment important, solennel et constitutif de notre démocratie, cet acte libre et personnel.**

Protégeons notre expression démocratique !

La CFTC demande le vote à l'urne !

La CFTC réaffirme donc son opposition au vote électronique. Pour nous, les arguments d'économie ou de gain de temps ne sont pas recevables. L'expression démocratique mérite du temps et la liberté a un coût qui ne se négocie pas. **Les agents en difficulté devant les écrans et les codes à 12 signes n'ont pas à être exclus. Le vote est pour tous !** La **CFTC** ne veut pas revivre ces moments où des agents désemparés ne savent pas comment voter ! Chaque agent a le droit d'exercer son vote en toute autonomie et ne pas dépendre de machines qui affaiblissent la représentativité des personnels avec des taux de participation pour nous encore insuffisants. **La**



démocratie doit être protégée. La **CFTC** vous demande, Madame la Maire, de nous rejoindre dans ce combat pour défendre ce droit du vote à l'urne !

Par ailleurs, la **CFTC** se félicite des nouveaux dispositifs concernant les agents vacataires effectuant plus d'un mi-temps. Le recalculation du mi-temps élargira le nombre de bénéficiaires et ces dispositifs permettront d'accéder à de nouvelles prestations sociales et à des droits syndicaux supplémentaires. La prise en compte de l'évolution de la situation des milliers de vacataires intervenant à la Ville (contractualisation, stagiairisation, titularisation) doit rester un objectif essentiel de la politique des ressources humaines de notre collectivité.

La **CFTC** attend enfin des éclaircissements de l'exécutif sur la protection sociale complémentaire des agents qu'il s'agisse du volet santé ou celui de la prévoyance. Dans la plupart des grandes entreprises du privé et à l'Etat, cette protection devient un enjeu important d'attractivité et de protection des salariés et des agents. Pour la **CFTC**, la Ville doit aussi se montrer à la hauteur des attentes et des besoins des agents.

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

La CFTC à votre écoute et à vos côtés

Savoir s'opposer, toujours proposer !

